



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2007
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Points sur lesquels la Commission devra se prononcer
après examen : statistiques de l'éducation**

Équipe spéciale des statistiques de l'éducation (organisateur : Institut de statistique de l'UNESCO)

Note du Secrétaire général

Répondant à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-huitième session**, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'éducation. Le rapport examine les principaux systèmes de mesure actuellement utilisés pour rassembler des données sur l'éducation aux niveaux international, régional et national et leur incidence sur la production et l'utilisation de statistiques. Le rapport examine également les mécanismes de coordination entre les organismes compétents aux différentes étapes du cycle de production et de diffusion des statistiques. Il propose des mesures pour améliorer la coordination, la collecte, la production et la diffusion des données.

La Commission voudra peut-être donner son avis sur les constatations, les conclusions et les recommandations qui y sont formulées concernant les activités à entreprendre dans ce domaine.

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques de l'éducation

A. Historique

1. À l'issue de la trente-huitième session de la Commission de statistique et de la présentation du rapport de Statistique Canada sur les statistiques de l'éducation (E/CN.3/2007/2), il a été convenu de créer une équipe spéciale des statistiques de

* E/CN.3/2008/1.

** *Documents officiels du Conseil économique et social, 2007, Supplément n° 4* (E/2007/24), chap. I.A.



l'éducation composée des pays et organismes intéressés. Il a été demandé à l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) d'être l'organisateur de cette équipe.

2. Dans ce rôle, l'Institut de statistique de l'UNESCO a organisé une réunion de travail en mai 2007, avec les représentants de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, d'EUROSTAT, de Statistique Canada et du Bureau australien de statistique. À la réunion, le mandat pour le rapport a été examiné. À l'issue de la session, il a été convenu qu'un examen détaillé faisant le point de la situation en s'appuyant sur le rapport de Statistique Canada devrait viser à identifier et à classer par rang de priorité les questions clés relatives aux cadres de mesure pour les statistiques de l'éducation et les mécanismes de coordination internationaux aux plans de la collecte, du traitement, de la diffusion et de l'utilisation des données. Le projet de mandat a été accepté et l'Institut de statistique de l'UNESCO a été chargé d'engager des experts en vue de rédiger le rapport.

3. L'Équipe spéciale a été constituée par les sept pays suivants : Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, Cuba, Fédération de Russie et France.

4. L'Institut de statistique de l'UNESCO a engagé deux experts internationaux, Stephen Heyneman et Thomas Smith, tous deux de l'Université Vanderbilt (États-Unis) pour entreprendre l'étude. Il a été décidé que l'examen dresserait l'état actuel des cadres relatifs aux indicateurs de l'éducation utilisés aux niveaux national et international; étudierait les mécanismes de coordination internationaux; identifierait les lacunes potentielles relatives aux nouvelles exigences en matière de politiques générales; et fournirait des recommandations à l'Équipe spéciale sur la faisabilité des différentes options pour combler les lacunes ou améliorer la coordination internationale.

B. Conception de l'étude et activités menées au titre de celle-ci

5. L'étude a été conçue pour collecter de façon systématique des données sur les cadres de mesure et les mécanismes de coordination auprès des producteurs et des utilisateurs de données aux niveaux national (tels que les bureaux de statistique et les ministères d'exécution) et international. En décembre 2007, les activités décrites ci-dessous ont été menées.

1. Questionnaire à l'intention des États Membres

6. En utilisant comme guide le mandat (voir annexe) fixé pour cette tâche, MM. Heyneman et Smith ont élaboré un questionnaire à l'intention des membres de l'Équipe spéciale et d'autres pays membre choisis (en collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO). Le questionnaire a porté sur les points suivants :

a) Les activités (ou la participation) des organismes internationaux dans le domaine de la collecte et de la diffusion de statistiques comparatives de l'éducation, y compris l'UNESCO elle-même et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques, EUROSTAT, la Banque mondiale et les banques régionales de développement et les organisations régionales (telles que la Coopération économique Asie-Pacifique et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est);

b) Les domaines où ces activités peuvent être bien coordonnées, où elles risquent de se chevaucher et où des lacunes peuvent subsister;

c) La formulation de suggestions et/ou de recommandations qui seraient utiles à prendre en considération en vue d'améliorer la pratique actuelle en matière de collecte et de diffusion de statistiques multinationales de l'éducation.

7. Le questionnaire a prié ceux qui y répondraient de fournir les rubriques ou les cadres conceptuels utilisés pour guider la collecte et la publication des statistiques de l'éducation dans leur pays. Si aucun cadre conceptuel n'est utilisé, il était demandé aux entités de préciser comment elles avaient décidé quels types de données relatives à l'éducation collecter et publier.

8. Un projet de questionnaire a été examiné par des pairs et les observations et recommandations qui ont été ainsi formulées ont été utilisées pour le réviser. Le questionnaire révisé a été adressé aux membres de l'Équipe spéciale indiqués ci-après en novembre 2007 :

Afrique du Sud	Pali Lehohla
Australie	Dennis Trewin et Susan Linacre
Brésil	Camilva Souza Flores et Gerson da Silva Barrey
Canada	Sange de Silva
Cuba	Antonio Vega Perez
Fédération de Russie	Mark Agranovich et Serguey Egorenko
France	Claude Sauvageot

9. En sus des membres de l'Équipe spéciale, un questionnaire a été envoyé aux bureaux nationaux de statistique et aux ministères de l'enseignement des 12 autres pays suivants : Chili, Chine, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Nigéria, Ouganda, Qatar et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

10. La date limite pour soumettre les réponses au questionnaire était le 18 décembre 2007 pour les membres de l'Équipe spéciale et le 30 décembre 2007 pour les pays énumérés ci-dessus.

2. Consultations avec les organisations internationales

11. Des consultations individuelles se sont tenues avec les organisations internationales en vue d'examiner les mécanismes de coordination existant entre les entités compétentes et de proposer des solutions, en cas de besoin, pour éviter les doubles emplois et réduire la charge de réponse des pays, en particulier dans les domaines suivants :

a) Maintenir et appliquer (en fournissant des conseils aux États Membres) les normes de mesure internationales telles que la Classification internationale type de l'éducation;

b) Donner plus de visibilité aux activités de définition de normes et développer celles-ci;

c) Mettre l'accent sur certaines questions, notamment l'établissement de liens entre différentes normes et le traitement des données passées.

12. À cette fin, les consultants interrogent actuellement des personnes travaillant dans des organisations internationales et régionales sur leurs efforts de coordination

dans le domaine des statistiques de l'éducation. Ils collectent et analysent également les cadres conceptuels et d'autres documents connexes que les organisations utilisent, dans la pratique, pour guider leur collecte des données.

13. Des entretiens avec des représentants de l'OCDE et d'EUROSTAT ont eu lieu en octobre 2007 et avec des représentants de la Banque mondiale, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du PNUD et de la Commission de statistique en décembre 2007. Les entretiens avec le personnel de l'UNESCO auront lieu au début de janvier 2008.

C. Calendrier

14. Les consultants achèveront leurs entretiens et l'examen et l'analyse des documents d'ici à février 2008 et ils présenteront un projet de rapport pour examen par les membres de l'Équipe spéciale et l'Institut de statistique de l'UNESCO en mars 2008. Sur la base des observations reçues, les consultants réviseront leur rapport et élaboreront un rapport final à l'intention de l'Équipe spéciale.

D. Mesures que la Commission de statistique est appelée à prendre

La Commission est invitée à :

- a) Prendre note des activités que l'Équipe spéciale a entreprises jusqu'à présent;**
- b) Donner des conseils sur l'orientation future des activités.**

Annexe

Mandat de l'Équipe spéciale des statistiques de l'éducation

Historique

Suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-septième session, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a demandé à Statistique Canada d'entreprendre une étude des statistiques de l'éducation. Le rapport a été présenté à la Commission de statistique à sa trente-huitième session.

La Commission de statistique :

- A accueilli avec satisfaction le rapport, pris note des recommandations qui y étaient formulées et prié Statistique Canada de présenter le rapport complet à tous les membres et observateurs de la Commission;
- A convenu de créer une Équipe spéciale des statistiques de l'éducation composée des pays et organismes intéressés et demandé à l'Institut de statistique de l'UNESCO d'être l'organisateur de cette équipe;
- A accueilli avec satisfaction la proposition de l'Institut de statistique de l'UNESCO tendant à organiser une réunion de travail des pays et organisations intéressés sur les statistiques de l'éducation aussi rapidement que faire se pourrait en 2007 pour que l'Équipe spéciale puisse en tenir compte dans son plan de travail;
- A prié l'Équipe spéciale d'établir son plan de travail, de commencer à l'appliquer et de présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux à la Commission en 2008.

Tâches

L'Équipe spéciale s'acquittera des tâches suivantes :

- i) Examen et analyse plus poussés de l'expérience accumulée des pays et des divers organismes.

Le document présenté à la Commission de statistique reflète les vues d'un pays. Il doit être complété par une analyse plus approfondie de la situation, faisant participer d'autres pays et des organismes internationaux, en particulier concernant ses deux principales conclusions, à savoir l'absence de fondements conceptuels communs et le caractère limité de la coopération.

Le cadre devrait faire fond sur ce qui existe actuellement au niveau des organismes internationaux et des bureaux nationaux et identifier les besoins communs et divergents des pays développés et en développement et des organismes internationaux et des moyens permettant de les satisfaire en assurant une cohérence et une comparabilité maximales et en évitant les doubles emplois.

- ii) Examen des cadres conceptuels existant pour les statistiques de l'éducation qui mettent fortement l'accent sur les résultats.

L'examen devrait couvrir ce qui existe actuellement au niveau des organismes internationaux et des bureaux nationaux et identifier les besoins communs et divergents des pays développés et en développement et des organismes internationaux et des moyens permettant de les satisfaire en assurant une cohérence et une comparabilité maximales et en évitant les doubles emplois. L'examen devrait accorder une attention spéciale aux points suivants :

- Portée et couverture;*
- Modèle sous-jacent et relations entre les éléments clefs;*
- Identification des définitions et classifications.*

iii) Examen du mécanisme de coordination entre les organismes compétents et proposition de nouvelles dispositions, le cas échéant, pour éviter les doubles emplois et réduire la charge de réponse des pays.

Dans une seconde étape, si l'accord s'est fait sur la nécessité d'un cadre conceptuel international, l'Équipe spéciale pourra élaborer un tel cadre et identifier en outre une série d'indicateurs.

Composition

L'Équipe spéciale devrait se composer d'experts nationaux de pays en développement et de pays développés, ainsi que d'organismes internationaux (Institut de statistique de l'UNESCO, Organisation de coopération et de développement économiques, EUROSTAT, Division de statistique). La liste des pays proposée comprend l'Australie, le Brésil, le Canada, Cuba et la Fédération de Russie, qui se sont déjà déclarés désireux de participer, et un pays africain, sans doute l'Afrique du Sud.

L'Équipe spéciale sera coprésidée par l'Institut de statistique de l'UNESCO et le Canada.

L'Institut de statistique de l'UNESCO servira de secrétariat de l'Équipe spéciale et se chargera de la préparation et de l'organisation des réunions et de l'établissement des rapports sur celles-ci et maintiendra des communications périodiques avec les membres de l'Équipe spéciale.

Calendrier

La session de travail internationale sur les statistiques de l'éducation sera organisée par l'Institut de statistique de l'UNESCO aussi rapidement que faire se pourra en 2007 pour que l'Équipe spéciale puisse en tenir compte dans son plan de travail. L'Équipe spéciale devrait commencer ses travaux avant juin 2007 afin de présenter son premier rapport sur ses activités à la Commission de statistique à sa trente-neuvième session, en mars 2008.

Le rapport final devrait être établi d'ici à décembre 2008.